

La DREAL accompagne les territoires et les élus : découvrez notre boîte à outils

Développer les politiques locales de l'habitat : élaboration d'un PLH et passage en CR2H

Contexte

En tant que représentant d'une collectivité territoriale, vous devez élaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) de votre département vous accompagne dans la réalisation de ce document.

Après consultation des communes et arrêt du PLH, l'EPCI communique le projet de PLH au préfet de département. Ce dernier saisit l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H) avant de rendre son avis final.

Le CR2H rassemble, sous la présidence du préfet de la région Pays de la Loire, les partenaires locaux de l'habitat et de l'hébergement : des élus des collectivités (Région, Départements, EPCI), des professionnels, des organismes associations et des représentants des usagers, et des services de l'État.

Le CR2H est chargé de procéder aux concertations permettant de mieux répondre aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement et de favoriser la cohérence des politiques locales.

Retrouvez les compétences et la composition détaillées du CR2H sur [le site internet de la DREAL](#).

Votre rôle en tant qu'élu

Vous serez invité à présenter devant les membres du bureau du CR2H le programme local de l'habitat (PLH) ou le plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH (PLUiH) de votre territoire.

Vous trouverez la doctrine du CR2H sur la qualité des PLH sur [le site internet de la DREAL Pays de la Loire](#).

Le rôle de la DREAL

La DREAL pilote et assure le secrétariat des différentes instances du CR2H (comité plénier, bureau, commissions spécialisées) et alimente les réunions avec son expertise, notamment sur les sujets d'actualités.

La DREAL intervient à toutes les étapes d'organisation d'une réunion d'une des instances du CR2H.

Une question ?

- Par mail : secretariat-cr2h@developpement-durable.gouv.fr
- par téléphone : 02 72 74 75 00

Outils et documents disponibles

- [La rubrique dédiée au CR2H sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire](#)

